Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art

Herausgeber: Visarte Schweiz

Band: - (1950)

Heft: 5

Artikel: Der Bund und die bildende Kunst = La Confédération et les beaux-arts

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-625186

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

arrêté, dont les effets se sont déjà fait sentir, est une mesure que nous sommes heureux de saluer avec reconnaissance. Nous y voyons en effet non seulement la création d'une base officielle au financement de travaux décoratifs à Genève, mais le témoignage, de la part de nos autorités cantonales, d'une sympathie pour les choses de l'art à laquelle nous sommes très sensibles.

La participation de nos membres aux assemblées a été irrégulière, plutôt faible; le nombre de nos membres passifs est en très forte diminution en sorte que nous ne sommes pas sans craintes pour l'avenir de nos finances.

Comme la coutume en a été instaurée depuis quelques années, la Section a offert un prix à deux élèves particulièrement méritants sortant de l'Ecole des Beaux-Arts, un peintre et un sculpteur. Sur l'invitation de la Fédération genevoise des sociétés savantes, notre Section s'est affiliée à ce groupement auquel notre collègue Eugène Martin a été délégué.

Cet exercice prendra fin à l'Assemblée générale annuelle du 24 april 1950.

W. Ryter.

Section de Neuchâtel. — La section s'est réunie 7 fois au cours de l'année 1949 soit à La Chaux de Fonds soit à Neuchâtel.

Les objets principaux portés à l'ordre du jour de nos séances furent:

L'assemblée générale à Neuchâtel et que nos cellègues ont bien voulu trouver réussie. Elle a été l'occasion pour nous d'y convier nos membres passifs et leurs épouses et de ce fait la soirée du samedi à Beau-Rivage a remplacé l'habituel souper des passifs.

Les Amis des Arts ont organisés aux Galeries Léopold Robert l'exposition 1949; nous n'avons donc pas eu à nous préoccuper d'expositions cette année.

Par contre quelques uns de nos membres se sont élevés, à nos séances et dans le journal, contre le principe du jury à nos expositions de la société et contre le fait, qu'ils estiment injuste, qu'une société ne réserve pas à chacun de ses membres le droit d'exposer sous sa propre responsabilité, une œuvre au moins, aux expositions qu'elle organise.

Ces deux points de vue ont donné lieu à de longues discussions et furent défendus à l'Assemblée des délégués et à l'Assemblée générale par nos collègues A. Barraud et Ö. Matthey. Une commission d'étude a été désignée dont nous ne connaissons pas encore les conclusions pratiques.

La section de Neuchâtel a fourni la documentation pour le No. de Novembre de l'Art Suisse. Elle a pensé bien faire en le consacrant à un de ses meilleurs représentants Louis de Meuron. Comme texte: les deux discours prononcés à l'enterrement de notre collègue à St. Blaise par le président central et par le président de la section et un article de Pierre Godet sur la vie et l'œuvre de Louis de Meuron.

Th. Robert Oc. Matthey L. Schwob et North nous ont apporté également leur précieuse et savante collaboration.

M. Russ a été nommé membre d'honneur de notre section.

Nos rapports avec l'Etat restent excellents. Le Conseil d'Etat a bien voulu augmenter de 5.000.— à 10.000.— francs dans le budget la subvention aux Beaux-Arts et nous demander un projet pour l'utilisation de ce fond, projet que nous lui avons fourni. Nous espérons que cette proposition sera ratifiée par le Grand Conseil.

Membres actifs. La section a été cruellement éprouvée cette année en perdant 4 membres actifs. Th. Delachaux en avril, Ed. Bovet en juin, L. de Meuron en juillet enfin Max Theynet en novembre, tous membres de notre section depuis de longues années.

Leur disparition crée dans le groupe du Bas en particulier un vide qu'aucune nouvelle entrée n'est venue combler. Ceci mérite d'attirer l'attention de chacun pour l'avenir; notre dernier membre actif du Bas est entré sauf erreur dans la section en 1923; depuis 25 ans nous n'avons pas reçu de jeunes.

Effectif: 1949 = 53 actifs 1950 = 49.

Membres passifs. Je regrette de constater que nos membres actifs de La Chaux de Fonds restent aussi passifs dans la tâche ingrate du recrutement de nouveaux membres passifs. Ils devraient se souvenir que ceux-ci constituent notre seul soutien financier, le plus clair de notre revenu. J'espère que la Commission locale qui sera nommée cette année prendra cette tâche plus à coeur en 1950.

Effectif 1949: 144; démissions 6 et un nommé membre d'honneur = soit 137 + 18 nouveaux = 155 Effectif 1950.

P. Röthlisberger.

Sektion Solothurn. — Die Sektion führte 1949 eine Ausstellung durch, und zwar in den neu erweiterten Ausstellungsräumen der Buchhandlung Lüthy in Solothurn. Diese Ausstellung ergab nur wenige kleinere Verkäufe und ein erhebliches Defizit.

ARTE SVIZZERA

Wie in den letzten Jahren üblich, führten wir gemeinsam mit dem Kunstverein im Museum die Weihnachtsausstellung durch. Auch hier war der Verkauf besonders an Private, sehr schwach.

Als erfreulichen Ausblick ins 1950 dürfen wir erwähnen, dass der Kunstkredit des Kantons wesentlich erhöht worden ist.



Hans Gerber

Buchillon

Der Bund und die bildende Kunst.

Dem Bericht des Bundesrates (Departement des Innern) über seine Geschäftsführung im Jahre 1949 entnehmen wir folgendes:

1. Förderung der freien Künste.

a. Stipendien: Auf Antrag der Kunstkommission wurden Stipendien und Preise im Totalbetrag von Fr. 25 000 an jüngere Schweizer Künstler verliehen, und zwar 10 Stipendien in der Höhe von je Fr. 1500 bis Fr. 3000 und 8 Preise in dem durch die Kunstverordnung festgesetzten Maximalbetrage von je Fr. 500. 160 Künstler hatten sich um Stipendien beworben, gegenüber 106 im Jahre 1948. Anschliessend an die Beurteilung durch die Kunstkommission waren sämtliche Einsendungen während 14 Tagen in der Kunsthalle Bern öffentlich ausgestellt.

b. Erstellung öffentlicher monumentaler Kunstwerke: Im Laufe des Jahres wurden einige öffentliche Monumente, an deren Erstellungskosten der Bund Beiträge leistete, abgenommen: Das «Monument de la République Neuchâteloise» in Le Locle (Bildhauer Hubert Quéloz); eine plastische Gruppe auf dem Friedhof Hombrechtikon (Bildhauer Paul Speck); das Schlachtdenkmal in Dornach (Bildhauer Jakob Probst); das Denkmal für das «Grab des Einsamen» auf dem Friedhof Hörnli in Basel (Bildhauer Peter Moillet); ein Fresko im Chor der neuen Steigkirche in Schaffhausen (Paul Bodmer, Maler).

c. Wettbewerbe: Im Einvernehmen mit der Eidgenössischen Oberzolldirektion und mit der Direktion der Eidgenössischen Bauten führte das Departement des Innern einen Wettbewerb für die künstlerische Ausschmückung des neuen Zollgebäudes Chiasso-Strada durch; Aufträge wurden erteilt an die Maler Pietro Salati (Fassaden-Sgraffito) und Giuseppe Bolzani (Wandmalerei in der Revisionhalle).

Ferner hat das Departement gemeinsam mit der Generaldirektion der PTT-Verwaltung und mit der Direktion der Eidgenössischen Bauten einen Wettbewerb ausgeschrieben für plastischen Fassadenschmuck am neuen Postgebäude Lugano.

Auf Grund des von der Kommission für interkantonale Schulfragen des Schweizerischen Lehrervereins ausgearbeiteten Programms hat das Departement den 13. Wettbewerb für Schulwandbilder durchgeführt.

d. Beteiligung an Ausstellungen im Ausland: Der Bund beteiligte sich offiziell an einer von der Association Française d'action artistique und der Direction des beaux-arts de la Ville de Paris organisierten Internationalen Graphikausstellung in Paris (graphische Blätter von elf Schweizer Künstlern) und an der Internationalen Plastikausstellung «Sonsbeek 49» in Arnhem (Werke von Bildhauer Jakob Probst).

2. Gottfried-Keller-Stiftung.

Die Stiftungskommission hat im Berichtsjahre folgende Werke erworben:

- Arnold Böcklin, « Hochzeitsreise », I. Fassung, Ölgemälde, 1875, deponiert im Kunstmuseum Bern.
- 2. Ferdinand Hodler, « Porträt Henri Juvet, Architekt, Genf », Ölgemälde, um 1890; Depositar noch nicht bestimmt.
- 3. Augusto Giacometti, «Nomaden», Pastell, 1932, deponiert im Kunsthaus Chur.

Im Kloster St. Georgen in Stein am Rhein sind weitere Restaurationsarbeiten vorgenommen worden. Im Schloss Wülflingen-Winterthur wurde das Täferwerk in der «Holzhalb-Stube» aus dem «Wilden Mann» in Zürich neu konserviert. Im Freuler-Palast Näfels wurden Vorarbeiten für die Instandstellung eines der beiden Prunkzimmer im I. Stock an die Hand genommen.

3. Glevre-Stiftung.

Die Verwaltungskommission gewährte Beiträge an die Kosten der Ausführung einiger bedeutender Kunstwerke. Sie erwarb ausserdem ein Gemälde für die Sammlungen des Bundes.

La Confédération et les beaux-arts.

Du rapport du Conseil fédéral (Département de l'intérieur) sur sa gestion en 1949 nous extrayons ce qui suit:

1. Encouragement des beaux-arts.

a. Bourses d'études. Sur la proposition de la commission, le département a alloué à des jeunes peintres et sculpteurs des bourses et des prix d'encouragement pour un total de 25 000 francs, soit 10 bourses de 1500 à 3000 francs et 8 prix d'encouragement du montant maximum de 500 francs prévu par l'ordonnance. Le nombre des candidats qui avaient envoyé des travaux d'épreuve était de 160, contre 106 l'année précédente. Comme en 1948, tous les envois ont été exposés publiquement pendant quinze jours à la «Kunsthalle» de Berne.

b. Œuvres d'art commandées ou subventionnées par les pouvoirs publics. Ont été inaugurés dans le courant de l'année:

Le monument de la République neuchâteloise au Locle, par

Un groupe sculptural de Paul Speck au cimetière de Hombrechtikon:

Le monument commémoratif de la bataille de *Dornach*, par Jakob Probst:

Le monument pour la tombe du Solitaire (Grab des Einsamen) au cimetière du Hörnli à *Bâle*, par Peter Moillet;

Une fresque dans le chœur de la nouvelle « Steigkirche » de Schaffhouse, par Paul Bodmer.

c. Concours. D'entente avec la direction générale des douanes et avec la direction des constructions fédérales, le département de l'intérieur a organisé un concours pour la décoration picturale de la nouvelle douane de Chiasso-Strada; des commandes on été passées à M. Pietro Salati, pour un sgraffito, et à M. Giuseppe Bolzani, pour une peinture murale dans la salle de revision.

Le département a également ouvert, d'entente avec la direction générale des postes, télégraphes et téléphones et avec la direction des constructions fédérales, un concours pour la décoration sculpturale de la façade du nouvel hôtel des postes de Lugano.

Un 13e concours de tableaux scolaires a été organisé conformément au programme élaboré par la commission pour les questions scolaires intercantonales de la société suisse des instituteurs.

d. Participation à des expositions à l'étranger. La Confédération a participé officiellement à une exposition internationale de gravure organisée à Paris par l'association française d'action artistique et la direction des beaux-arts de la ville de Paris (envoi de gravures de onze artistes suisses), ainsi qu'à l'exposition internationale de sculpture « Sonsbeek 49 », à Arnhem (œuvres du sculpteur Jakob Probst).

2. Fondation Gottfried Keller.

La commission de cette fondation a acquis l'année dernière les œuvres ci-après:

- Arnold Böcklin, «Voyage de noce», 1re version, huile 1875, déposée au musée des beaux-arts de Berne;
- Ferdinand Hodler, portrait de Henri Juvet, architecte, à Genève, huile, datant de 1890 environ; le dépositaire n'a pas encore été désigné;
- 3. Augusto Giacometti, « Nomades », pastel, 1932, déposé au « Kunsthaus » de Coire.

De nouveaux travaux de restauration ont été entrepris à l'ancien couvent de St-Georges, à Stein sur le Rhin. Au château de Wülflingen près Winterthour, on a procédé à des travaux de conservation des lambris de la chambre dite « Holzhalbstube », provenant de l'ancien immeuble « Zum wilden Mann » à Zurich. Au palais Freuler de Naefels, il a été entrepris des travaux préparatoires en vue de la réfection d'une des deux chambres d'apparat du premier étage.

3. Fondation Gleyre.

La commission administrative a alleué des subventions pour l'exécution de quelques œuvres importantes. Elle a, en outre, acheté une toile pour les collections de la Confédération.

Des commandes plus nombreuses aux artistes

Le « Bulletin d'Information du délégué suisse aux possibilités de travail » juge, à bon droit, que la place réservée aux beaux-arts par le monde d'aujourd'hui est mince. Le temps des mécènes est périmé, bien que l'on voie s'accroître le nombre des personnes à revenu moyen aptes à acquérir, ici et là, une toile ou une sculpture. Il est cependant indéniable que la période de grande prospérité économique que notre pays vient de traverser et dont presque tout le monde a bénéficié, dans une mesure variable, n'a pour ainsi dire pas profité à ceux qui s'adonnent aux arts plastiques. A quelques rares exceptions près, en effet, les peintres et les sculpteurs de chez nous ont eu autant de peine que par le passé à vendre leurs œuvres. C'est pourquoi nombre d'entre eux voient venir avec appréhension le moment où la situation économique sera de nouveau moins favorable et où, par conséquent, leurs perspectives de vente seront encore plus limitées.

Ce sont là des faits auxquels la collectivité ne saurait rester indifférente. Certes, la participation à la vie artistique est, dans de larges milieux de la population assez faible.

Or l'art est l'expression directe du pouvoir créateur d'un peuple. Nous ne pouvons donc nous contenter d'admirer la floraison des arts du passé mais faire en sorte que le développement des arts puisse continuer de nos jours.

Le « délégué aux possibilités de travail » a donc constitué en 1947 une commission chargée d'examiner les mesures propres à conjurer un grave chômage chez les artistes.

La commission se propose avant tout de chercher en collaboration avec certaines classes de la population et avec divers milieux économiques, ainsi qu'avec le concours des entreprises et des administrations publiques, à offrir de nouveaux « débouchés » à ceux qui se consacrent aux arts plastiques.

Elle songe tout d'abord aux multiples possibilités qu'offre la décoration d'édifices publics par des peintres et des sculpteurs. En fait, il s'agit là d'un champ d'activité très vaste et qui mérite d'autant plus d'être exploré systématiquement que l'édifice public semble être un moyen particulièrement efficace d'initier le grand public à l'art contemporain. De plus, la contemplation d'œuvres d'art conçues spécialement pour orner un hôtel de ville, un bâtiment administratif, une école ou une piscine est incontestablement de nature à éveiller l'intérêt et la compréhension pour d'autres formes de l'art.

Il sied de relever d'emblée que nombre de services officiels et d'entreprises publiques ont reconnu la nécessité d'encourager les arts plastiques lors de la construction de bâtiments. La Direction